Participer aux fêtes des mécréants pour qu ' ils prennent part aux nôtres ?

Pouvons-nous participer aux fêtes des non musulmans dans le seul but de les attirer à nos fêtes?

Louange à Allah

S ' il s ' agit de cérémonies
marquant les fêtes des mécréants, il n ' est pas permis d ' y
participer car cette participation représente une aide à perpétuer le
pêché et la transgression. En outre la participation à leurs fêtes revient
à les imiter, ce qui nous est interdit par le Prophète (paix et bénédiction
d ' Allah soient sur lui) qui dit : « Quiconque cherche à
ressembler à des gens leur est assimilable » (rapporté
par l ' imam Ahmad et Abdou Dawoud).
Omar (puisse Allah l ' agréer)
disait : « Evitez de fréquenter les ennemies d ' Allah pendant
leurs fêtes » (Rapporté par al-Bayhaqui)

S ' il s ' agit de participer à une cérémonie
familiale, comme un baptême par exemple, où il n ' y a aucun comportement
interdit tel que la présence de femmes au milieu des hommes ou les
boissons
alcoolisées, ou de la viande du porc ou la musique ou la danse ou d ' autres
choses semblables et que la participation ne concourt pas à l ' établissement
de liens d ' amitié avec les mécréants, il est alors permis de répondre
à leur invitation et d ' essayer de leur transmettre l ' Islam.
Ce que le Prophète (paix et bénédiction d ' Allah soient sur lui
) l ' avait fait en répondant à l ' invitation de certains juifs.
Allah sait mieux.